

## Francis Kaplan, *L'embryon est-il un être vivant ?*

Paris, Éditions du Félin, coll. « Les marches du temps », 2008, 100 p.

Martine Gross

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/assr/19333>

DOI : 10.4000/assr.19333

ISSN : 1777-5825

### Éditeur

Éditions de l'EHESS

### Édition imprimée

Date de publication : 1 octobre 2008

Pagination : 163-274

ISBN : 978-2-7132-2192-7

ISSN : 0335-5985

### Référence électronique

Martine Gross, « Francis Kaplan, *L'embryon est-il un être vivant ?* », *Archives de sciences sociales des religions* [En ligne], 144 | octobre-décembre 2008, document 144-33, mis en ligne le 04 février 2009, consulté le 21 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/assr/19333> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/assr.19333>

---

Ce document a été généré automatiquement le 21 septembre 2020.

© Archives de sciences sociales des religions

---

## Francis Kaplan, *L'embryon est-il un être vivant ?*

Paris, Éditions du Félin, coll. « Les marches du temps », 2008, 100 p.

Martine Gross

---

- 1 Comme le titre de l'ouvrage l'indique, il s'agit d'examiner si l'embryon est un être vivant et par conséquent si l'avortement est ou non un homicide. L'auteur relève une position paradoxale de la part des autorités religieuses (Églises catholique, orthodoxe, mouvements protestants évangélistes, etc.). Celles qui maintiennent une position selon laquelle l'embryon est définitivement un être vivant et l'avortement rien d'autre qu'un homicide, ne s'appuient pas sur la foi qui, elle, ne peut être l'objet d'aucune discussion, mais invoquent la philosophie et la science. La position de l'Église catholique, qui a d'ailleurs changé puisqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle l'avortement n'était un homicide qu'à partir du quarantième jour après la conception pour les garçons et, pour les filles, à partir du quatre-vingt-neuvième, s'est toujours appuyée non sur des raisons théologiques mais en fonction de ce que l'Église croit que dit la science moderne.
- 2 Après un chapitre introductif provocateur qui dessert plutôt qu'il n'introduit la suite, énonçant des conséquences catastrophistes et improbables de l'interdiction de l'avortement, le reste du livre examine très attentivement les arguments philosophiques et scientifiques invoqués par les autorités religieuses pour soutenir que l'embryon est un être vivant dès sa conception et s'opposer à l'avortement ou à la recherche sur les cellules souches.
- 3 F. Kaplan s'attelle dans le reste du livre à apporter les définitions nécessaires, des réponses et des éléments de réflexion à une série de questions qui abordent le sujet traité sous toutes ses coutures : l'embryon est-il un être humain ? un être vivant ? une partie d'un être vivant ? un être vivant et un être humain en puissance ?
- 4 Le raisonnement implacable de l'auteur l'amène à conclure qu'un embryon seul n'est pas un être vivant et qu'il n'est un être humain en puissance qu'à condition que sa mère le développe jusqu'à son terme. Rejoignant en cela l'analyse d'autres philosophes, tels Luc Boltanski, pour lesquels le projet parental, l'intention est ce qui donne la qualité d'être humain en puissance à ce qui autrement ne serait qu'un amas de cellules, celle de

l'auteur a le mérite d'autoriser un avortement s'il est souhaité par la mère et de poursuivre pour homicide volontaire ou involontaire, celui qui provoquerait cet avortement contre la volonté de la mère.

- 5 Les derniers chapitres sont consacrés au malaise qu'engendre l'avortement ou l'utilisation de l'embryon à des fins de recherche thérapeutique. Car, malgré sa démonstration que l'embryon n'est pas un être humain vivant, l'interruption de grossesse, par exemple, est difficile à envisager passé un certain laps de temps. L'auteur évoque notre difficulté à penser la réalité autrement que selon le mode binaire du tiers exclu, et à concevoir la continuité des phénomènes. La difficulté d'invalider le principe du tiers exclu n'est pas qu'intellectuelle et théorique puisqu'elle a des conséquences pratiques : les comportements prescrits ou prohibés sont différents si l'embryon est un être vivant ou s'il ne l'est pas. La pensée binaire excluant qu'un embryon puisse être à la fois vivant et non vivant, conduit aux raisonnements suivants : 1- puisque l'embryon n'est pas un être vivant dès la conception, il ne l'est pas quelques heures plus tard, ni quelques semaines plus tard et ainsi de suite jusqu'à la naissance ce qui conduit à la conclusion absurde qu'il n'est pas vivant à la naissance ; 2- si, à la naissance, l'enfant est vivant c'est que quelques instants avant il l'était déjà. En remontant ainsi jusqu'à la conception, le raisonnement conduit à la conclusion qu'il ne pouvait qu'être déjà vivant à la conception. La solution de l'auteur est d'introduire un nouveau concept qui se situe entre *être* et *ne pas être* : *être suffisamment*. À partir d'un certain temps de gestation, l'entité embryon/fœtus pourrait être considérée comme *suffisamment* un être vivant. Ce qui conduit à discuter du délai pendant lequel cette entité n'est pas encore *suffisamment* un être vivant. Pour l'auteur, les discussions et débats devraient porter sur la question de déterminer ce délai durant lequel l'avortement est acceptable plutôt que sur celle posée dans le titre de l'ouvrage.